

LE BIENHEUREUX DE LA SALLE

(Suite et fin.)

Pour ruiner l'enseignement religieux, la première chose à faire, c'était d'atteindre et de disqualifier en quelque sorte le personnel qui le donnait. C'est le but que s'est proposé la loi du 13 juin 1881, qui imposait à tous les instituteurs ou institutrices l'obligation du brevet de capacité, supprimant ainsi le privilège qu'avaient les institutrices congréganistes, et dans certaines circonstances les instituteurs, d'enseigner en vertu de lettres d'obédience. On espérait bien que Sœurs et Frères seraient incapables d'obtenir ce fameux brevet, ou du moins que ceux et celles qui étaient en exercice reculeraient devant l'ennui, devant l'humiliation d'un examen passé à un âge où on n'a plus guère l'habitude d'être examiné, qu'ils y échoueraient même comme assurément plus d'un membre de l'Académie française, (moi entre autres), échouerait assurément, s'il lui fallait aujourd'hui passer son baccalauréat. Cet espoir a été trompé. Voici les chiffres :

Au moment du vote de la loi (juin 1881), il y avait en fonction dans l'enseignement public ou libre, d'après la statistique quinquennale, 49,381 religieux ou religieuses. Les derniers *Etats de situation* dressés par le Ministère de l'Instruction publique (année 1897) constatent la présence à titre régulier, dans les écoles congréganistes, de 53,502 instituteurs et institutrices, remplissant toutes les conditions légales. Différence en plus : 4.121 instituteurs ou institutrices, et depuis 1897 jusqu'à ce jour, le nombre des religieux et des religieuses voués à l'enseignement s'est encore accru.

Donc premier échec. Bien plus. En mettant les maîtres congréganistes sur le même pied que les maîtres laïques, ceux qui se proposaient de leur nuire leur ont en réalité rendu service. Ils ont enlevé en effet sans le vouloir, aux adversaires de l'enseignement congréganiste, un argument perfide qui permettait de le taxer d'infériorité, et ils ont du même coup accoutumé ceux

qui dirigent ou conseillent les congrégations à ne plus revendiquer pour elles des privilèges qui ne sont pas de notre temps, et à réclamer tout simplement le droit commun dans la liberté. Les catholiques, si j'ose dire à ce propos toute ma pensée, n'ont pas besoin d'autre chose.

Les adversaires de l'enseignement chrétien ont mis alors leur espoir dans la loi du 30 octobre 1886, qui imposait la laïcisation du personnel enseignant dans toutes les écoles publiques.

Cette loi, comme vous le savez, enlevait à l'enseignement chrétien la jouissance des immeubles scolaires, ainsi que les traitements précédemment assurés aux maîtres. En outre, l'engagement décennal des instituteurs ne pouvait plus être réalisé que dans l'enseignement public. On pensait que ces dispositions amèneraient la ruine irrémédiable de l'enseignement congréganiste.

Pour reconstituer les écoles chrétiennes, il fallait en effet trouver immédiatement :

- 1o Des locaux scolaires acceptés par les autorités académiques ;
- 2o Des maîtres réunissant les conditions de capacité et satisfaisant aux nouvelles obligations de la loi militaire ;
- 3o Des fonds pour faire vivre ces maîtres et subvenir aux dépenses scolaires ;
- 4o Des élèves pour peupler ces écoles.

Assurément ce quadruple problème était singulièrement difficile à résoudre ; voyons comment il l'a été, chapitre par chapitre :

Ecoles.—On comptait en 1886, d'après les statistiques officielles 11.754 écoles libres congréganistes.
On en comptait en 1897 . . . 16.129 — —

Différence en plus 4.375 écoles libres congréganistes.

Maîtres.—On comptait en 1886 dans les écoles libres congréganistes 33.710 instituteurs ou institutrices congréganistes.

On en comptait en 1897 43.476

Différence en plus 9.766

Dépenses.—La dépense totale pour l'enseignement primaire public ressort à environ 56 francs par an et par élève.

Si l'on prend pour base une dépense moindre d'un tiers, à raison de la modicité du traitement dont se contentent les maîtres

et maîtresses congréganistes (le vœu de pauvreté n'est pas inutile en ces matières), on peut évaluer à 55 millions environ par an les dépenses de toutes sortes afférentes à l'enseignement libre congréganiste.

Ces cinquante cinq millions sont annuellement fournis par la libéralité des catholiques et dans un temps où, chacun le sait, une foule d'œuvres très intéressantes surchargent le budget de la charité privée.

<i>Elèves.</i> —On comptait en 1886 dans les écoles chrétiennes libres.....	907.246 élèves.
On en comptait en 1897.....	1,477.310 —
Différence en plus	570.064 élèves.

Ce nombre comprend celui des élèves des écoles primaires proprement dites et celui des élèves que réunissent les 2.904 écoles maternelles libres congréganistes où les enfants apprennent à bégayer leurs prières et reçoivent les premiers principes de l'enseignement chrétien. La ventilation de ces derniers chiffres vient d'être faite dans les derniers états officiels.

Avais-je tort ici encore de parler d'échec ?

On a compté alors sur la loi militaire du 16 juillet 1889, qui imposait aux instituteurs congréganistes le service de trois ans, tandis que les instituteurs laïques ne sont appelés à faire qu'un an. On pensait que ces humbles vocations ne résisteraient pas aux railleries de la caserne, aux tentations des grandes villes. Encore une fois quel a été le résultat ? Le voici.

En 1889, on comptait en France 9,046 instituteurs congréganistes. En 1897, on en comptait 9,685. Différence en plus : 639. Et encore faut-il tenir compte que ce chiffre n'est pas le véritable. En effet l'application de la loi militaire force en ce moment près de 1,100 maîtres congréganistes, pourvus de leur brevet, à passer trois ans sous les drapeaux, de sorte que l'effectif véritable des maîtres congréganistes s'élève en ce moment à près de 11,000.

Vous allez peut-être même me trouver imprudent. Mais j'irai jusqu'à dire que, bien contrairement à la volonté de ses auteurs, cette loi militaire a rendu plutôt service à ceux qu'elle voulait abattre. Je ne dirai pas qu'elle a épuré le personnel des instituteurs congréganistes ; il n'en avait pas besoin, mais elle l'a fortifié. Les soldats qui ont passé par l'épreuve du feu n'en reviennent-ils pas plus solides ? N'est-ce pas ceux-là que leurs chefs envoient avec le plus de confiance à la bataille ? Les hommes éminents qui dirigent en ce moment l'Institut des Frères ne pourraient pas en convenir, mais je serais étonné si sur ce point ils ne partageaient pas mon sentiment.

Sans doute l'insuccès de la campagne dirigée contre l'enseignement chrétien n'a été que partiel, et il est profondément triste de penser que d'après la dernière statistique quinquennale, il y avait 4,190,320 enfants fréquentant les écoles où leur est donné, je ne dirai pas un enseignement anti-chrétien, car ce serait, je veux le croire, calomnier nos maîtres et nos maîtresses d'école que de dire qu'ils donnent tous, systématiquement, un enseignement anti-chrétien, mais où certainement ils reçoivent un enseignement qui ne peut avoir rien de chrétien, puisque la loi s'y oppose.

Il y a cependant un symptôme consolant et rassurant sur lequel je tiens à appeler votre attention : c'est la diminution du nombre des élèves des écoles publiques et l'augmentation du nombre des élèves des écoles privées. Pendant la dernière période quinquennale, de 1892 à 1897, le nombre des élèves des écoles publiques s'est abaissé de 90.863 enfants ; le nombre des élèves des écoles privées a au contraire augmenté de 65,811. Voulez-vous savoir la cause de cette diminution et de cette augmentation ? C'est le Président de la Commission de statistique, mon éminent confrère et ancien maître, M. Levasseur, qui, avec l'impartialité d'un esprit supérieur, va vous la donner dans un rapport, encore inédit, dont il a donné communication à l'Académie des Sciences Morales et où j'ai puisé quelques-uns des renseignements que je viens de faire passer sous vos yeux. "Cet accroissement, dit-il, est dû en grande partie à la création d'écoles privées congréganistes qui ont été ouvertes à la suite de la laïcisation d'écoles privées congréganistes," et il ajoute : " De 1875, époque à laquelle ont commencé les travaux de la Commission de statistique, à 1885, le nombre des élèves inscrits dans les écoles publiques avait augmenté d'année en année. Depuis 1885, une diminution s'est produite. La cause principale de ce changement est précisément la création d'écoles privées congréganistes qui, établies à la place d'écoles publiques congréganistes supprimées, ont conservé la totalité ou partie de leurs élèves." Ainsi, Messieurs, le fait est indubitable, établi par la statistique officielle, constaté par le Président de la Commission. Non seulement la laïcisation des écoles publiques congréganistes était contraire aux vœux des pères de famille dont les enfants les fréquentaient, mais le même mouvement de délaissement des écoles de l'Etat qui s'accroît d'année en année dans l'enseignement secondaire et qui est la cause véritable des projets de loi que vous savez, se trahit dans l'enseignement primaire, et il n'est pas téméraire d'affirmer, que si les conditions de la lutte étaient égales, si dans chaque commune l'homme du peuple avait

Le choix pour son fils ou sa fille entre l'école publique laïque ou l'école privée congréganiste, comme les pères de famille qui appartiennent à la classe aisée ont le choix pour leurs enfants entre les lycées ou les collèges publics et les collèges privés, la proportion serait toute différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Qui sait même si la majorité des pères de famille, livrés à eux-mêmes, affranchis de toute pression administrative, ne se prononceraient pas en faveur des écoles où l'enseignement chrétien est donné, par le plus éloquent et le plus sincère des plébiscites ?

III

Quelle part, mes Frères, vous revient dans le nombre de ces maîtres congréganistes, de ces écoles, de ces élèves ? C'est ce que j'aurais dû depuis longtemps mettre en relief. Mais j'espère qu'il me sera pardonné par vous-mêmes de m'être laissé entraîner par l'intérêt général du sujet et de vous avoir un peu oubliés.

Parlons d'abord des maîtres. Jamais votre Institut n'a été plus nombreux ni ses progrès plus rapides. En 1871, vous comptiez, tant en novices qu'en frères, 8,622 sujets pour la France et 1,956 pour l'étranger. Vous comptez aujourd'hui 14,280 sujets pour la France, auxquels il faut ajouter 5,453 sujets pour l'étranger, ce qui fait un total de 19,520 membres. En réalité, vous êtes près de 20,000. Voilà pour le personnel.

Parlons maintenant des écoles. Malgré les difficultés de toute sorte qui vous ont été créées, malgré les hostilités administratives, qui souvent se sont opposées, sous un prétexte ou sous un autre, à leur ouverture, vous avez réussi à en créer 1,484. Mais ces écoles comprennent plusieurs classes qui, si elles appartenaient à l'enseignement public, compteraient le plus souvent dans la statistique comme autant d'écoles distinctes. Ces classes sont au nombre de 5,721.

Enfin, vos élèves sont au nombre de 214,775. Vous n'avez cependant pour les attirer ni les appâts de la cantine scolaire, ni les distributions de vêtements, de fournitures, de jouets, dont souvent, au contraire, par un odieux arbitraire, ils sont exclus, ni les faveurs administratives et les secours promis à leurs parents. Rien de tout cela. Vous avez une seule chose : votre dévouement. Peut-être faut-il ajouter aussi l'excellence de votre enseignement.

Durant une période de trente années, de 1848 à 1878, alors qu'il vous était permis de prendre part à l'obtention des bourses mises au concours pour les écoles d'enseignement primaire supérieur par la ville de Paris, sur 1,445 bourses, vous en obteniez 1,

148. Au dernier concours auquel vous avez été admis, sur les 50 premiers placés, vous en avez eu 34. De même pour les certificats d'études, vous obteniez une moyenne de 12 pour 100 des élèves présentés, tandis que les écoles laïques n'obtenaient qu'une moyenne de 5 pour 100.

Au reste les éloges n'ont pas manqué à la supériorité de vos méthodes, et de la part d'hommes dont l'impartialité ne saurait être suspecte. Je ne veux parler ici que d'un seul, qui a dirigé longtemps l'enseignement primaire dans un sens assurément bien contraire à nos idées, mais auquel on ne saurait refuser le mérite d'avoir toujours rendu justice aux représentants des doctrines qu'il combattait. C'est M. Buisson, qui a été si longtemps directeur de l'enseignement primaire. "Les Frères, disait-il dans son rapport sur l'Exposition universelle de Vienne, sont arrivés à élever le niveau de l'enseignement, à en régulariser la marche, à en faire profiter la masse et non plus seulement l'élite des élèves." Dans le même rapport, il vous fait honneur "d'avoir entrepris résolument la transformation des méthodes primaires", et il applaudissait à l'hommage rendu par le jury viennois au frère Alexis, "auquel, disait-il, revient l'honneur d'avoir le premier osé faire pénétrer dans l'école populaire un ensemble de procédés rigoureusement scientifiques".

Vous ne vous êtes pas bornés, mes Frères, à améliorer et à transformer les méthodes de l'enseignement primaire. Vous avez inventé un autre enseignement, ou plutôt ce n'est pas vous, c'est votre fondateur. Qui croirait qu'au dix-septième siècle, un Bienheureux, un Saint, qui, par certains côtés, était un mystique, ait inventé cependant l'enseignement moderne? C'est pourtant vrai. Je ne vous ai point, en effet, tout raconté en vous parlant au début de ce rapport du Bienheureux La Salle. Je ne vous ai point montré en lui le novateur et le précurseur. Je ne vous ai point dit qu'on lui doit l'abolition de la stupide coutume qui, dans les écoles primaires, forçait les maîtres à apprendre à lire aux enfants en latin, alors qu'ils ne devaient jamais étudier cette langue. Je n'ai point insisté sur cette méthode de l'enseignement simultané qu'il sut imposer à ses Frères, qui a triomphé des méthodes adverses, et qui est aujourd'hui la règle dans les écoles publiques. Je ne vous ai point dit que c'est lui qui a créé, sous le titre de "séminaire des maîtres d'écoles pour la campagne", la première école normale d'instituteurs laïques. Mais comment ne pas lui faire honneur d'avoir songé le premier qu'entre l'enseignement des humanités, avec tout ce qu'elles comportent de noble et de grand, et l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du cal-

cul avec un peu d'histoire et de géographie, il y avait cependant un enseignement intermédiaire, moins complet que le premier, moins incomplet que le second, et dont beaucoup pouvaient avoir besoin ?

C'est cet enseignement que La Salle a créé dans le pensionnat de Saint-Yon "où, dit notre guide de tout à l'heure, l'abbé Blain, la première classe est composée d'enfants libres et volontaires qui viennent y chercher l'instruction et l'éducation chrétiennes. Ils ont pour maître un Frère qui les a toujours sous les yeux et qui leur enseigne à lire et à écrire, qui leur apprend l'arithmétique et de plus, à ceux qui le veulent et qui ont l'esprit ouvert pour des sciences plus hautes, le dessin, la géométrie et l'architecture (1)." Tout le programme de ce qu'on a appelé pendant quelque temps l'enseignement secondaire spécial, de ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement moderne, est contenu dans ces lignes. Un ministre, autrefois fort combattu, mais qui était un loyal et un sincère, M. Duruy, lorsqu'il voulut créer à nouveau cet enseignement en France, n'hésitait pas à dire : " De ce premier essai sortit un enseignement qui, s'il eût été généralisé, aurait avancé d'un siècle l'organisation des écoles d'adultes, et même de l'enseignement secondaire spécial", et M. Buisson dit de son côté dans son *Dictionnaire de Pédagogie* : "Voilà bien, comment ne pas le confesser ? le point de départ de l'enseignement primaire supérieur, et le premier dessein de l'enseignement secondaire spécial".

Ce premier dessein était déjà fort avancé en 1789 car, à cette date, votre Institut ne comptait pas moins de onze établissements constitués sur le modèle de celui de Saint-Yon ou de celui de Marseille dans lequel vous receviez, disaient ses lettres patentes, "les enfants des principaux négociants pour leur donner une éducation convenable et chrétienne et leur apprendre tout ce qui est nécessaire au commerce". Naturellement la Révolution a effacé jusqu'aux derniers vestiges de ce dessein, mais vous l'avez repris il y a plus de soixante ans, tranquillement, silencieusement, comme vous faites toutes choses. Et vous l'avez singulièrement dé-

(1) M. Duruy, dans son rapport sur l'enseignement technique, a dit avec une sincérité qui l'honore : "C'est à l'abbé de la Salle que la France est redevable de la mise en pratique et de la vulgarisation de cet enseignement... Bientôt de ce premier essai sortit un enseignement qui, s'il eût été généralisé, aurait avancé d'un siècle l'organisation des écoles d'adultes et même de l'enseignement secondaire spécial."

"Le programme de l'enseignement des pensionnats des Frères, avant 1789, comprenait le catéchisme... la littérature, la rédaction des principaux actes civils... la géométrie, l'histoire naturelle... l'hydrographie et quelques langues vivantes."

"L'on enseigne à Saint-Yon (pensionnat des Frères), dit un ancien *Tableau de Rouen* (1774), tout ce qui concerne le commerce, la finance, le militaire, l'architecture et les mathématiques." (*Journal officiel*, samedi 2 mars 1867, page 228.)

veloppé depuis. Grand a dû être l'étonnement des membres de la commission d'enquête sur l'enseignement secondaire, lorsque dans une déposition qui est un modèle de clarté, d'élégance, de courtoisie, je serais presque tenté de dire de bonhomie un peu narquoise, le frère Justinus, secrétaire général de votre Institut, leur a raconté toute cette histoire ; lorsqu'il leur a expliqué que l'enseignement moderne remis en honneur depuis quelques années par l'Etat avec tant de fracas et si peu de succès était donné par les Frères dans trente établissements dont le plus ancien, celui de Passy, était déjà en 1865 cité par M. Duruy comme un modèle, et que, parmi ces trente établissements, Passy à lui seul avait fait recevoir en six ans 365 candidats au baccalauréat de l'enseignement moderne et 119 à l'Ecole centrale, dont quatre fois le major de la promotion et deux fois le sous-major.

A quoi tient ce succès si éclatant ? Il tient, mes Frères, à votre ignorance ! J'ai hâte de m'expliquer. Pourquoi, à vous qui savez tant de choses, et qui apprenez si bien ce que vous savez, a-t-on donné souvent le nom de Frères ignorants ? Ce n'est pas, comme on pourrait le croire au premier abord, par dérision et malveillance. C'est parce que vous ignorez le latin. Vous l'ignorez volontairement, ou plutôt par ordre. En effet, une des règles que vous a laissées le Bienheureux La Salle porte : " Les Frères qui auront appris la langue latine n'en feront aucun usage dès qu'ils seront entrés dans la Société. Il ne sera permis à aucun Frère d'enseigner le latin à qui que ce soit." C'est pourquoi ceux de vos maîtres que vous consacrez à donner l'enseignement moderne s'y adonnent de tout cœur. Ils n'ont point la pensée qu'ils pourraient en distribuer un autre qui, à leurs yeux, les honorerait davantage. Ils ne donnent pas, comme les professeurs de l'enseignement officiel, leurs leçons du bout des lèvres. Ils ne se demandent pas dans leurs rêves quand ils passeront professeurs de rhétorique dans un lycée ou quand ils obtiendront une chaire dans une faculté. En un mot vous consacrez à l'enseignement moderne l'élite de vos maîtres, tandis que l'Etat, forcément, fatalement, lui consacre les moins distingués d'entre les siens. Or, comme tant vaut le maître, tant vaut l'enseignement, et je serai presque tenté de dire, tant vaut l'élève, c'est à cause de cela que vous obtenez dans cette branche, nouvelle pour eux, ancienne pour vous, de l'enseignement moderne, des succès qui étonnent vos rivaux et qu'ils vous envient. Telle est, du moins, l'explication que je hasarde et je serais étonné si cette explication trouvait parmi vous, Messieurs, quelque contradicteur.

IV

Ce rapport est déjà bien long, et cependant il est encore incomplet. Puisque j'ai entrepris, en cette année de la canonisation du fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, de passer en revue l'œuvre entière de l'Institut, comment ne rien dire de ses œuvres à l'étranger ? Comment ne pas parler de ces 5,453 Frères ou Novices que vous entretenez un peu partout, en Europe, dans l'Amérique du Nord, dans l'Amérique du Sud, en Afrique, où vous maintenez le nom français dans nos anciennes possessions, comme à l'île Maurice, où vous suivez le drapeau, comme à Madagascar, mais surtout en Orient et dans l'Extrême-Orient, en Turquie et Syrie, en Palestine, en Egypte, où vous vous efforcez de maintenir l'influence de la France, en butte à tant de rivalités, en Cochinchine et en Indo-Chine où vous contribuez à l'établir définitivement et sans conteste ? Comment ne pas parler de ces 515 écoles comprenant 2,681 classes et de ces 114,441 élèves auxquels vous apprenez, en même temps que leur langue maternelle, à balbutier dès l'enfance les mots de la nôtre, et en même temps à respecter, à chérir le nom de la France ? Mais ici encore j'aime mieux laisser parler, je ne dirai pas vos adversaires, je ne crois pas que l'œuvre des Frères à l'étranger compte un seul adversaire, mais des hommes dont le témoignage ne sera pas suspect, car ce ne sont pas, comme il est de mode de dire aujourd'hui, des cléricaux.

C'est M. Gambetta, écrivant au Supérieur Général des Frères pour le remercier de faire aimer partout la France et lui allouant une importante subvention (lettre du 26 novembre 1881).

C'est M. Vaddington, félicitant le Supérieur Général de l'Institut de l'heureux résultat de ses efforts, et se déclarant tout disposé "à alléger les lourdes charges qu'il s'était imposées" (lettre du 7 décembre 1878).

C'est M. Barthélemy Saint-Hilaire, "cédant au désir de donner un nouveau témoignage du bienveillant intérêt du Gouvernement de la République aux établissements scolaires fondés par les Frères, et se déclarant heureux de pouvoir venir en aide à un Institut qui contribue dans une large mesure à la propagation de la langue française" (lettre du 2 juin 1887).

C'est M. Freycinet se déclarant "assuré du dévouement patriotique que les Frères apportent à l'exécution de leur mission" (lettre du 24 mai 1886).

C'est M. Florens "appréciant les services que les Frères des Ecoles chrétiennes sont appelés à rendre au développement de "l'influence française", et leur accordant une allocation (lettre du 9 mai 1887).

C'est M. René Goblet écrivant le 2 juillet 1888, au Supérieur Général des Frères, qu'il lui octroie une subvention, et rendant hommage " au dévouement patriotique avec lequel les membres " de l'Ordre ont toujours poursuivi la propagation de la langue " française dans les pays où ils se trouvent établis".

C'est enfin M. Félix Faure, le regretté Président de la République, visitant, en 1894, les établissements scolaires des Frères en Orient, et s'exprimant en ces termes, en présence du Consul, dans une allocution adressée aux élèves du Collège des Frères d'Alexandrie :

" La France, mes chers amis, est fière de ses œuvres en Egypte ; elle est fière du dévouement de vos maîtres, qui ont quitté " une patrie tant aimée pour étendre la civilisation. Ils sont nos " amis puisqu'ils travaillent pour le progrès, puisqu'ils se dévouent " pour la liberté ! Je le sais, ce n'est pas un esprit étroit qui pré- " side à votre éducation ; les différences de peuples et de nationa- " lités ont disparu ; vous êtes admis sans distinction de religion ; " c'est l'esprit le plus large qui préside à votre formation intel- " lectuelle et morale ! "

C'est enfin mon éminent confrère et ami M. Eugène Melchior de Vogüé, profitant de son récent voyage en Egypte, pour rendre visite à vos écoles d'Alexandrie et adressant aux élèves du collège Sainte Catherine ces patriotiques paroles :

" Chers enfants,

" Je suis très heureux de venir, en passant, payer un tribut particulier d'affection à vos maîtres vénérés. Ils vous enseignent ici, comme partout d'ailleurs, les vrais principes de la science, de la morale, de la vérité universelle, qui ne connaît pas de bornes, qui n'a d'autres frontières que celles de l'humanité elle-même, principes par lesquels nous pensons et qui nous rendent hommes.

" Cette vérité vous est donnée à tous, sans distinction, et avec abondance par vos Chers Frères, qui, en qualité de Français, ont reçu à un degré supérieur à d'autres peut-être le don de communiquer et de distribuer généreusement aux hommes, en dehors de toute vue intéressée, ce trésor de la science universelle.

" Un vaisseau de notre nation va me ramener vers les côtes de France. Je dirai là-bas toutes les merveilles dont j'ai été le témoin ; je dirai quelle est la vaillance de vos maîtres et avec quelle infatigable activité ils font aimer la France, en formant partout des légions d'honnêtes citoyens, de jeunes gens instruits et capables de répandre dans toutes les classes de la société les

vrais principes qui font l'homme de tout pays, de toute langue, de toute nationalité."

Que puis-je ajouter, Messieurs, à ces éloges sinon que le patriotisme a deux formes : l'une qui se montre en temps de guerre sur les champs de bataille, l'autre qui se déploie en temps de paix dans les champs de la civilisation. Ni l'une ni l'autre de ces deux formes, mes Frères, ne vous est étrangère. Ceux qui ont assisté, en 1871, aux combats livrés aux environs de Paris n'oublieront jamais ces heures tragiques où ils vous voyaient apparaître, la soutane retroussée, portant des brancards et venant, alors que le feu n'avait pas encore complètement cessé, ramasser les blessés ou emporter les morts. C'est peut-être ici le lieu de rappeler qu'un des vôtres, le Frère Néthelme, est tombé au Bourget sous les balles prussiennes. L'autre forme du patriotisme vous est, grâce à Dieu, plus coutumière. Vous la déployez chaque jour dans tous les pays du monde. Il faut souhaiter, pour l'avenir de notre pays, que plus grand devienne d'année en année le nombre de ceux qui portent ainsi à l'étranger le nom et l'amour de la France.

Sur le point de terminer ce rapport, je m'aperçois que je ne vous ai pas parlé de la seule chose, à vrai dire, dont j'aurais dû vous entretenir, c'est-à-dire de l'Œuvre du Bienheureux de La Salle.

Cette Œuvre, vous la connaissez mieux que moi, puisque vous en êtes membres depuis longtemps. Elle a pour but d'entretenir des petits noviciats où sont élevés, depuis l'âge de treize ans jusqu'à celui de seize, des enfants destinés à devenir un jour novices, puis Frères profès. Une Œuvre de cette nature est indispensable, car pour entretenir des écoles, il faut avoir des Frères, et, pour avoir des Frères, il faut avoir des petits novices. C'est donc avec raison que, depuis quelques années, la charité catholique s'est intéressée à cette Œuvre. Aussi n'a-t-elle cessé de progresser. Vos petits noviciats étaient en 1896 au nombre de 39; ils sont aujourd'hui au nombre de 42, dont 26 en France et 16 à l'étranger. En 1893, vos petits novices étaient au nombre de 2,440 en France, de 371 à l'étranger, soit au total 2,575. Il sont aujourd'hui au nombre de 2,988 en France, et de 512 à l'étranger, soit au total 3,149, en augmentation de 572. Pourquoi ne puis-je pas signaler une augmentation semblable dans le chiffre des souscriptions recueillies par l'Œuvre ? Le montant total de ces souscriptions a été en 1893 de 345,743 fr. Il n'a été en 1899 que de 312,666 fr., déficit : 33,077 fr. Je signale ce déficit à l'inépuisable charité des catholiques, car il ne faudrait pas que ce fléchissement de recet-

tes continuât, ni, quand les charges de l'Œuvre vont en croissant, que ses ressources allassent en diminuant.

J'ai fini, Messieurs. Cependant je vous demande la permission de vous retenir quelques minutes encore pour vous dire avec quels sentiments j'ai écrit ce rapport. Je l'ai commencé avec indifférence ; je l'ai poursuivi avec intérêt ; je l'ai terminé avec passion. C'est qu'il a été pour moi l'occasion d'apprendre beaucoup de choses admirables que j'ignorais et qui m'ont singulièrement ému. Je savais, comme tout le monde, que les bons Frères apprennent à lire aux petits garçons et cela me paraissait très bien, mais j'ignorais la puissance et la force de leur Institut. Je ne savais pas, ou je savais très vaguement avec quelle vigueur il a résisté aux attaques, avec quelle persévérance et quelle abnégation, en dépit de tous les obstacles, il a continué sa tâche, quelle part considérable il continue de prendre dans l'enseignement populaire, quels succès il a obtenus dans l'enseignement moderne, et surtout quels services il rend à la France au dehors. Je ne savais pas, en un mot, combien ces humbles Frères sont grands ! Aussi me pardonnerez-vous, et notre saint archevêque lui-même me pardonnera, si mes dernières paroles s'adressent, non pas à vous ni même à lui, mais à eux et si je leur dis : Mes Frères, depuis trente ans, vous avez été traqués, honnis, vilipendés, calomniés. Votre saint fondateur, je viens de le rappeler, l'avait été comme vous. Mais aujourd'hui, en ce qui le concerne, quel changement après deux siècles écoulés ! Ce n'est pas seulement l'Eglise qui le déclare *saint*, c'est encore les plus ardents adversaires de ses doctrines qui saluent sa mémoire, et qui s'inclinent avec respect devant lui. Eh bien, j'ai la conviction que pareille justice, que pareil hommage vous seront rendus, et il ne faudra pas attendre deux siècles pour cela. Il me semble en effet que déjà autour de vous je sens les haines qui s'apaisent, les préjugés qui tombent, et que quelques-uns de ceux qui ont mené le plus vivement la campagne contre vous regrettent tout bas ce qu'ils ont fait. Il y a treize ans, ce même directeur de l'enseignement primaire dont je me suis plu tout à l'heure à invoquer l'autorité, prononçait, dans une distribution de prix, où il parlait au nom du Gouvernement, ces belles paroles que j'aime à citer encore :

« Non certes, nous n'oublierons pas, Filles de Saint-Vincent de Paul ou Frères de Jean-Baptiste de La Salle, Religieuses ou Religieuses de toute robe et de tout nom, nous n'oublierons pas que pendant deux ou trois siècles, vous avez été presque seuls à vous occuper des enfants du peuple, et nous ne nous étonnons pas que le peuple s'en souvienne et vous aime. Non, nous ne sommes pas, nous ne serons jamais ingrats envers vous. »

Vient de paraître

L'Anglomanie

AU CANADA

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA QUESTION DES ÉCOLES
DU MANITOBA

PAR

DOM P. BENOIT

Docteur en philosophie et en théologie, Ancien Directeur de Séminaire,
Supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception
à N. D. de Lourdes, Manitoba.

Brochure de 61 pages, in-octavo. Prix, 25 Cents franco.

Cette brochure est maintenant en vente à nos bureaux,

171-173-175, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

L'auteur y passe en revue, dans un tableau historique succinct basé sur des données puisées aux sources officielles, les diverses phases par lesquelles a passé la grande et

impérissable question des écoles du Manitoba. Il y montre à quelles fraudes, à quelles injustices, à quelles violences, à quelles complicités inavouables il a fallu avoir recours pour consommer cette spoliation.

Puis, tirant de ces événements, qui sont aujourd'hui de l'histoire, la philosophie qui s'en dégage, il y voit la continuation de la lutte que se livrent depuis trois siècles, en Europe comme sur le continent américain, les deux grandes races dont l'influence est prépondérante dans le monde, la race française et la race anglaise.

Viennent ensuite des conjectures sur l'issue possible, sinon probable, de cette rivalité séculaire. On sait que cette partie de l'ouvrage a donné lieu, de la part des anglomanes et de leurs complices les libéraux, à des récriminations que ne peuvent se résoudre à trouver fondées tous ceux qui ont lu ce travail en son entier.

Ce sont des pages fortes, qui offrent à l'esprit une nourriture substantielle comme celle de la vérité, des pages d'une émotion communicative pour ceux qui, malgré le matérialisme abject du siècle, croient encore au droit et à la justice, des pages radieuses d'espérance et de stimulation pour le patriotisme comme pour le sentiment religieux de la masse de nos compatriotes.

Tout lecteur de choses sérieuses tiendra à posséder ce récit fidèle de l'un des drames les plus sombres de notre histoire, et à se bien pénétrer des considérations qui y sont développées, avec une autorité que suffit à établir le nom de l'auteur.

Le tirage étant limité, on fera bien de se hâter pour les commandes.

Nous donnons ci-après une liste de certains ouvrages que nous avons actuellement en magasin, et dont la popularité acquise jusqu'à ce jour est la meilleure recommandation que nous puissions en donner. Nous prions spécialement les messieurs du clergé de prendre connaissance de cette liste, et de donner leur commande au plus tôt, car pour la plupart de ces ouvrages qui nous viennent d'Europe, le nombre est limité et restreint.

Le Crucifix, vol. in 8 broché, par J. Hoppenot, S. J.	\$0.50
Les quatre évangiles suivis des actes des apôtres, un beau vol. in-8, avec de nombreuses illustrations pour chacun des évangiles, broché.....	0.25
Le même volume cartonné, tranche jaspée.....	0.50
“ “ “ “ dorée.....	0.75
Nos raisons de croire, étude historique et critique sur les motifs de crédibilité que présente l'Eglise catholique, par le R. P. Lodié, magnifique volume, in-40 illustré de nombreuses gravures..	0.75
Conférences de St. Roch, Dieu, vol. grd in-12 broché	0.50
Le prêtre auprès des malades et des mourants, vol. in-12 broché, par le R. P. Paul Stub,.....	0.90
La pensée de la mort, vol. pt. in-12 broché, Berthier	0.15
Le jeune homme comme il faut, vol. in-12 broché Berthier.....	0.25
La jeune fille et la vierge chrétienne, vol. in-12, broché, Berthier.....	0.25
Le livre de tous, vol. in-12 broché, Berthier.....	0.25
L'homme tel qu'il doit être, vol. in-12 broché, Berthier	0.25
Les quatre évangiles, format livre de prières in-18 pleine reliure en toile noire, avec gravures....	0.40
Une belle collection des ouvrages de Pierre l'Ermite	
Le Grand Mufflo, vol. in-8 broché.....	0.75
Lisez-moi ça, vol. in-8 “	0.38
Et ça, vol. in-8 “	0.75
Et de quatre, vol. in-8 “	0.75
Restez chez vous, vol. in-8 “	0.50
Nouveau manuel d'instruction religieuse, par l'abbé Poey.....	0.90

Breviaires ancienne édition, riche reliure seulement.....	\$2.00 le set
Breviaires, nouvelle édition, reliure molle...	9.00 "
Horae Diurnæ " " " "	1.75 "

OUVRAGES A PRIX RÉDUITS

Général Ambert—Récits militaires, 4 vols.....	\$4.00
Eugène Veuillot—Hommage à Louis Veuillot.....	1.88
Mach—Le trésor du prêtre, 2 vols.....	2.25
L'abbé Ménard—Mgr Dupanloup.....	1.00
L'abbé A. F. Rua—Cours de conférences sur la religion, 3 vols.....	2.00
L'abbé Panhéleux—La divinité de Jésus-Christ....	0.50
Léon Aubineau—Les serviteurs de Dieu.....	1.00
L'abbé St Jure—De la connaissance et de l'amour de Dieu, 4 vols.....	2.00
L'abbé Larfeuille—La femme à l'école de Marie....	0.50
Matignon—La famille biblique.....	0.50
Manseau—Les prêtres et les religieux déportés, 2 vols.....	1.00
Alex. Brunet—La famille et ses traditions.....	0.50
P. V.—Causus conscientiae.....	1.00
Ludolphus de Saxonia—Vita Jesu Christi, 4 vols..	4.00
Un curé du diocèse de Liège—Plans d'instructions 2 vols.....	1.00
L'abbé Jouve—Le catéchisme des grands et des petits, 3 vols.....	2.00
L'abbé Shouppé—Connaissance de Jésus-Christ....	0.75
L'abbé Chaumont—L'Education, ses difficultés, son but.....	0.75
A. C. Peltier—Le grand catéchisme de Canisius, 7 vols.....	6.00
L'abbé Luche—Le catéchisme de Rodez, 3 vols...	3.00
L'abbé Chaumont—Œuvres de St. François de Salles, 6 vols.....	4.75
Desjardins—Œuvres de St. Alph. de Liguori, 9 vols.	6.00
Gueranger—Instructions liturgiques, 2 vols.....	4.00
L'abbé Martin—Prônes, suivis d'exemples, 1 vol....	1.25

Je ne veux pas rechercher si le gouvernement, au nom duquel parlait M. Buisson, s'est montré fidèle à ce programme de reconnaissance. J'aime mieux oublier ce qui s'est passé et me borner à constater que l'opinion publique, j'entends l'opinion indifférente ou même hostile, vous est infiniment plus favorable qu'elle ne l'était autrefois, et qu'elle vous revient peu à peu. J'ai la confiance qu'elle vous rendra bientôt pleine et entière justice. Ce sera pour vous une récompense à laquelle vous aurez le droit d'être sensible, mais il en est une autre que, dans le fond de vos consciences, vous devez goûter déjà pleinement, c'est le sentiment du bien que vous faites à la cause de Dieu.

Il y a juste cent quatre-vingt-quatre ans, les Frères des Ecoles chrétiennes étaient reçus à Calais, par un obscur et pieux laïque, un M. Gense, " fervent dans la vertu, dit le chanoine Blain, dévoué aux bonnes œuvres, zélé pour la foi ancienne, qui ne faisait usage de son bien considérable que pour soulager les pauvres et procurer la gloire de Dieu". En accueillant les Frères, M. Gense leur adressait ces paroles : " Vous entrez, leur disait-il, dans la culture du champ du père de famille, et si vous n'avez pas été invités des premiers pour y travailler, vous êtes enfin appelés à en défricher la partie la plus abandonnée. Vous êtes comme ces glaneurs qui courent, sur les pas des moissonneurs, ramasser çà et là les épis négligés et foulés aux pieds. Si vous ne montez ni à l'autel ni en chaire ; si vous n'entrez ni dans le tribunal de la Pénitence, ni dans le baptistère ; si vos fonctions ne vous mettent pas l'encensoir à la main pour offrir dans le temple des parfums au Très-Haut, vous avez au moins l'honneur de lui préparer des temples vivants et de travailler à la sanctification de la jeunesse la plus délaissée. Si votre ministère est le moins brillant, il est aussi le moins exposé. S'il y en a dans l'Eglise de plus honorables, il n'y en a pas de plus utiles."

Il est possible, mes Frères, que vous ne soyez que des glaneurs. Il est possible qu'il y ait dans l'Eglise des ministères plus brillants que le vôtre, et cela est même certain ; mais il est certain aussi qu'il n'y en a pas de plus utile, et aucun de vos Supérieurs ecclésiastiques ici présents ne me saura mauvais gré de dire que dans la reconnaissance et la vénération des catholiques, vous êtes les égaux de tous.

Mgr Gardey prend ensuite la parole pour remercier le distingué rapporteur sur son étude si complète et si bien documentée.

" M. le comte d'Haussenville, dit-il, n'est pas de ceux qui parlent pour parler ; il parle pour agir. Selon le mot de saint Tho-

mas, la vie pour lui est "une action". Et après avoir entendu ce magistral rapport, j'ajoute : une bonne action !"

Malgré les grands succès obtenus par les écoles libres, Mgr Gardey estime que, tout en rendant hommage aux Frères, il convient de souhaiter que leur action grandisse et s'affermisse de plus en plus, en raison des misères morales immenses des classes populaires. Il y a des paroisses à Paris où le nombre de premiers communians a sensiblement diminué.

C'est au prix des plus pénibles sacrifices que l'Institut pourvoit aux dépenses de ses noviciats. Les classes laborieuses fournissent de nombreux sujets au personnel enseignant des frères ; mais, soit à cause de la diminution de l'esprit de foi dans les masses, soit pour tout autre motif, elles participent moins qu'autrefois à l'entretien de leurs enfants dans les noviciats. Il importe donc que les hommes d'œuvres redoublent de générosité pour assurer le fonctionnement de ces noviciats dont l'existence est la condition essentielle du recrutement du personnel enseignant congréganiste et se relie d'une façon si étroite au succès même de l'enseignement chrétien primaire en France et à l'étranger.

On ne saurait trop insister sur ce point. Qui veut la fin, veut les moyens.

La séance est terminée par une pièce de poésie. Un ancien élève des Frères, M. Moquet, récite avec beaucoup de charme une très belle composition du P. Delaporte : "L'Ecole sans Dieu et les récits de la grand'mère."

C'est l'éloquent commentaire du péril dénoncé par M. le Curé de Sainte-Clotilde.

Puisse l'empressement dévoué des catholiques à soutenir l'œuvre du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle conjurer partout ce péril grandissant !

Le mouvement catholique

AU CANADA

Nous reproduisons, à titre d'information, les documents ci-dessous. Ce sont des pièces bonnes à garder pour référence ultérieure :

“ Le comité spécial nommé à l'assemblée du bureau du 27 mars dernier, pour prendre en considération les propositions faites par le président et le secrétaire du comité des écoles catholiques, a l'honneur de faire rapport qu'il a convoqué deux réunions des parties : le 2 et le 6 d'avril, auxquelles MM. J. G. Carroll, T. D. Deegan, P. Marrin et M. McManus, représentant le comité catholique romain, étaient présents.

Une libre et amicale discussion sur tous les points controversés des dites propositions eut lieu entre les deux comités ; le comité des écoles publiques demande la permission de soumettre la correspondance suivante, qui embrasse le résumé des négociations et la décision à laquelle il est arrivé.

LA DEMANDE DES CATHOLIQUES

Les propositions des catholiques, auxquelles il est fait allusion plus haut, étaient comme suit :

Les soussignés, de la part des catholiques de Winnipeg, ont l'honneur de soumettre à la juste et favorable considération de votre bureau les propositions suivantes.

1o. Il y a actuellement à Winnipeg et dans la banlieue 700 enfants catholiques qui fréquentent les écoles publiques, sans compter 200 autres qui ne fréquentent aucune école.

2o. Les catholiques de Winnipeg ont, depuis dix ans, supporté leur part des taxes pour la construction, le maintien et les frais généraux des écoles publiques de Winnipeg dont, pour des raisons de conscience, ils ne peuvent retirer aucun bénéfice pour l'instruction de leurs enfants.

3o. Tout en payant leur part des taxes pour le soutien des écoles publiques de Winnipeg pendant la période précitée, ils ont été obligés, en même temps, de pourvoir aux frais additionnels des écoles où leurs enfants pouvaient recevoir leur éducation. Cette double taxe pèse si lourdement sur les contribuables que, malgré les efforts les plus généreux et les sacrifices de tous genres

que se sont imposés les catholiques, leurs écoles sont maintenant endettées pour un montant relativement considérable.

40. Les écoles séparées sont maintenant conduites par des instituteurs porteurs de diplômes du département de l'éducation du gouvernement provincial.

50. Les catholiques de Winnipeg sont disposés à accepter les inspecteurs des écoles publiques et à se soumettre à leur contrôle.

En conséquence, au nom de nos co-religionnaires, nous proposons à votre bureau de louer nos maisons d'école, d'engager les instituteurs qui y enseignent, de prendre à la charge de votre bureau le salaire des dits instituteurs ainsi que les frais d'aménagement et d'entretien des dites écoles, pourvu que nos enfants aient le droit de les fréquenter et de s'y instruire.

La feuille de présence des dites écoles depuis septembre dernier montre que le nombre des élèves est comme suit :

A l'Académie de Sainte-Marie.....	191
A l'école des Frères.....	196
A l'école des Saints-Anges.....	99
A l'école Saint-Joseph.....	70
A l'école de l'Immaculée Conception.....	175
Total.....	731

(Signé) J. C. CARROLL,
Président.

P. MARRIN,
Secrétaire.

La réponse suivante a été adressée à J. C. Carroll, président de la députation du comité des écoles catholiques :

" J'ai reçu instruction du sous-comité spécial, nommé par le bureau des écoles publiques de Winnipeg pour prendre en considération les termes d'une proposition que le comité des écoles catholiques lui a faite le 27 mars dernier, de vous informer que les membres apprécient la modération et l'urbanité avec lesquelles cette importante question a été discutée et de vous exprimer leur désir de faire tout ce qui sera possible, dans les limites de la loi, pour rendre les écoles publiques acceptables à toutes les classes de la population.

A cette fin, le sous-comité est disposé à recommander au bureau :

10. Que celles des bâtisses actuellement occupées par les écoles catholiques qui seront requises par le bureau des écoles publiques soient, si elles sont trouvées convenables, prises à bail à un loyer qui sera convenu entre les parties :

20. Que dans la mise en pratique de la clause 4 des amendements à l'acte des écoles de 1897, (règlement Greenway-Laurier) le sous-comité recommandera au bureau de choisir parmi le personnel enseignant, actuellement employé par le dit comité des écoles catholiques, les instituteurs dont il aura besoin, pourvu qu'ils satisfassent aux prescriptions de la loi et soient porteurs de diplômes de compétence.

30. Il est, cela va sans dire, entendu que dans toutes les classes qui seront dirigées par des instituteurs catholiques, ces derniers devront se conformer à toutes les exigences de la loi des écoles publiques et à tous les règlements édictés sous son autorité.

Si les conditions susdites rencontrent les vues de votre députation, veuillez en informer le sous-comité à votre diligence, afin qu'il puisse soumettre ces recommandations au bureau des écoles publiques à sa prochaine réunion.

(Signé)

JOHN MULVEY,
Secrétaire-trésorier.

A cette communication, la réponse suivante a été reçue :

J'ai reçu instruction du comité des écoles catholiques de Winnipeg de vous informer qu'après plusieurs conférences avec votre sous-comité, il lui est impossible d'en venir à une entente, et de faire les concessions importantes que comporte l'article 7 des amendements à la loi, dont votre sous-comité exige l'application rigoureuse. En conséquence, tout progrès en vue d'un arrangement se trouve paralysé.

Quand nous avons ouvert des négociations avec votre bureau, nous connaissions parfaitement la loi scolaire, nous savions qu'une entente n'était possible que dans le cas où vous seriez disposés à donner à la loi une interprétation libérale. Nous n'avons pas, cependant, hésité à vous faire des ouvertures dans un esprit de conciliation. Nous constatons que certains membres de votre bureau sont bien disposés à conclure un arrangement équitable, mais l'interprétation rigoureuse donnée par votre avocat à la loi des écoles n'était certainement pas prévue.

Nous espérons que lorsque vous ferez rapport à votre bureau, il s'efforcera, dans l'intérêt général, de se montrer moins intransigeant à notre égard, n'oubliant pas que nous représentons un grand nombre de contribuables.

Avant de terminer, nous sommes heureux de déclarer qu'à toutes nos conférences avec votre sous-comité, la discussion a été empreinte d'urbanité et de courtoisie, et nous espérons que toutes négociations futures seront conduites dans le même esprit.

M. MARRIN,
Secrétaire.

Le rapport du comité nommé par eux a été adopté par les catholiques de Winnipeg, à une assemblée qu'ils ont eue samedi.

On a aussi adopté une autre résolution aux termes de laquelle on demande au comité de prendre immédiatement des mesures pour porter à la connaissance des gouvernements fédéral et provincial les griefs des catholiques, principalement la persécution continue qu'ils ont à subir.

Les catholiques demandent aussi à ces gouvernements de venir à leur secours, en suivant la ligne de conduite tracée par la décision du Conseil Privé.

Voilà donc enfin la question remise sur ses véritables bases, après preuve faite que la bonne volonté des catholiques, poussée aussi loin que le permettent leur conscience, l'enseignement catholique et les directions pontificales, n'a servi qu'à forcer le fanatisme sectaire à démontrer la ténacité de ses préjugés et n'a abouti à rien de tangible, à rien de pratiquement recevable.

Le 3 mai, M. Dugas, le député de Montcalm, donnait l'avis d'interpellation que voici :

" Le Premier ministre sait-il que le bureau des commissaires des écoles nationales de Manitoba ne permet pas aux catholiques d'exposer des tableaux religieux, des images ou autres objets de piété, sous le regard des enfants, dans leurs maisons d'écoles ; et qu'il refuse aux dames religieuses enseignantes la permission de porter leur costume et leurs insignes de religion, pour pouvoir enseigner aux enfants dans les écoles subventionnées par l'Etat, ainsi qu'il a été déclaré par le président de ce bureau aux délégués des laïques catholiques de Winnipeg, lors d'une entrevue dans le courant d'avril dernier ?

" Dans ces conditions-là, le Premier Ministre croit-il que le règlement de novembre 1896 et la législation subséquente de 1897 sur les écoles rendent pleine et entière justice aux catholiques de cette province ? "

Le 9 mai, Sir Wilfrid Laurier a répondu :

" 1o Le Premier Ministre ignore qu'un règlement de cette nature ait été adopté par le Bureau des commissaires des Ecoles Publiques du Manitoba. Si ce règlement existe, il n'a jamais été signalé à son attention ;

" 2o Le Premier Ministre a lu avec soin le rapport de l'assemblée où les contribuables catholiques de la cité de Winnipeg se sont rencontrés avec le président et les membres du Bureau des Ecoles Publiques de cette même cité, et il affirme positivement que jamais le président du Bureau susdit n'a exprimé l'opinion que lui attribue l'hon. député ;

" 3o Il n'a aucune raison de modifier l'opinion qu'il a toujours entretenue et exprimée concernant le règlement de 1896 et la législation postérieure de 1897 ".

Nous avons publié le compte-rendu de l'assemblée en question. Nos lecteurs sont donc à même de juger par eux-mêmes de la valeur des dénégations du premier ministre. Du reste, le résultat nul de la démarche entreprise par les catholiques et la résolution qu'ils ont prise d'en revenir à leur position première jetent sur la situation un jour assez lumineux pour permettre de qualifier la réponse du chef du gouvernement. Cette réponse est fautive, menteuse dans son esprit comme dans sa lettre, illusoire et hypocrite.

Dans la *Semaine religieuse* de Montréal, M. Amédée Denault annonce l'apparition prochaine d'un grand ouvrage entrepris par la maison Sénecal & Cie, sous le titre " Le diocèse de Montréal à la fin du XIXe siècle." Il se composera d'une série de monographies portant sur la hiérarchie catholique, portraits et notices biographiques, églises, presbytères, collèges, couvents, institutions de charité ou d'éducation, hôpitaux, cloîtres, refuges, asiles, associations de secours mutuel, sociétés nationales, sociétés de tempérance, associations d'études ou d'amusements, conférences Saint-Vincent de Paul etc. M. Denault a raison d'appeler "monument patriotique" un recueil aussi complet des organisations et des œuvres qui témoignent de la foi des catholiques de ce diocèse.

AUX ETATS-UNIS

Nous voyons avec plaisir que les catholiques des Etats Unis ont augmenté quelque peu, l'année dernière, le chiffre de leur contribution à l'Association de la Propagation de la Foi. En 1898, ils avaient donné \$53.642. En 1899, ils ont donné \$68,202.49. De son côté, l'Association a dépensé aux Etats-Unis, de 1822 à 1897, \$5,600,000.

Dans le New-Jersey, les catholiques forment près d'un tiers du chiffre de la population totale, soit 500,000 sur 1,500,000.

L'œuvre des missions parmi les nègres des Etats-Unis a pris des développements considérables. A Washington, les nègres ont deux églises paroissiales desservies par des curés de leur couleur. 30 prêtres nègres sont sortis du Séminaire St Joseph et du Collège de l'Epiphanie.

A Wilmington, Del. il y a un orphelinat qui abrite 200 orphelins de couleur. A Clayton, même Etat, il y a une école industrielle où 100 négrillons apprennent divers métiers et sont élevés catholiquement. Les Pères du St Esprit, dévoués à cette œuvre, ont une église florissante à Philadelphie. A St Paul, Minn., à Chicago, Ill., à Louisville, Ky., à Galveston, Texas, les nègres ont des églises à eux. Ils ont aussi deux ordres religieux de femmes : les Oblates de St François, de Baltimore, et les Sœurs de la Ste Famille, de la Nouvelle-Orléans.

Ils ont sans doute beaucoup d'autres institutions de moindre importance, partout où il y a un groupe tant soit peu considérable de catholiques nègres. Quand on tient compte des préjugés invétérés qui existent aux Etats-Unis contre les gens de couleur, on ne peut qu'admirer les rapides développements de cette œuvre, qui ne remonte après tout qu'au commencement du siècle, et le courage, la constance et l'adresse des missionnaires qui ont opéré ces changements au bénéfice d'une population déclassée.

Une dépêche de Pittsburg, Pe., mande que Mgr John Moore, évêque catholique du diocèse de St Augustin, Flo., a été frappé de paralysie en faisant son sermo dans l'église Ste-Marie, à Allegheny, hier. Aujourd'hui, son état est grave, mais on ne s'attend pas à une mort immédiate.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Le 24 mai courant, Rome a été le témoin de la plus grandiose cérémonie qu'il puisse y avoir dans le monde catholique, celle de la canonisation d'un Bienheureux. Cette fois, il s'agissait d'une double canonisation, celle du Bienheureux Jean Baptiste de la Salle, et celle de la Bienheureuse Rita de Cascia. Pour aujourd'hui, nous ne pouvons que donner à nos lecteurs le texte de la dépêche qui rend compte de ces imposantes cérémonies. Avec nos échanges nous arriveront sans doute d'autres détails :

Rome, 24.—La vieille basilique de Saint-Pierre a été aujourd'hui le témoin d'une grandiose cérémonie. C'était le jour fixé pour la solennelle canonisation de Jean Baptiste de la Salle, l'illustre fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, et de Rita de Cascia, une religieuse augustiniennne. L'intérieur de l'immense et merveilleuse église, l'un des chefs d'œuvre du génie humain, était tout illuminé et orné de banderoles magnifiques. 60,000 fidèles, dont 30,000 pèlerins étrangers, tous les dignitaires ecclésiastiques, les diplomates et la noblesse romaine assistaient à la cérémonie. Des troupes italiennes maintenaient l'ordre dans le carré devant Saint-Pierre, tandis que les soldats du Pape étaient stationnés à l'intérieur de l'église.

Le Souverain Pontife, porté sur la Sedia gestatoria, dans tout l'éclat de ses vêtements pontificaux, tenait la tête d'une imposante procession composée de toute la cour pontificale, de trois cents patriarches, archevêques et évêques et de grand nombre de cardinaux. Dès l'entrée du Pape dans la basilique, un tonnerre d'ac-

clamations s'est élevé de la foule. Les Gardes l'ont rapidement supprimé.

A l'arrivée du cortège dans le chœur, le Pape est descendu de la sedia gestatoria, a pris place sur le trône pontifical, les cardinaux et les autres ecclésiastiques se sont massés autour de lui et les solennelles cérémonies ont commencé.

Après les prières usuelles, le Souverain-Pontife a proclamé la sainteté des bienheureux et entonné le "Te Deum." A ce moment, les cloches de toutes les églises de Rome se sont mises à sonner et le Pape a solennellement donné sa bénédiction à la foule qui a éclaté en acclamations. Léon XIII est retourné au Vatican au milieu de cette manifestation d'immense enthousiasme, puis les assistants se sont lentement dispersés.

FRANCE.—On lit dans la " Croix " de Paris :

" Signalons un nouvel engin de persécution religieuse. Dimanche dernier, 6 mai, au diocèse de Soissons, à Ligny-en-Thiérache, s'ouvrait une mission paroissiale confiée à deux Lazaristes, accueillie par la population avec une parfaite sympathie. Mais à peine commencée, dénoncée à Paris au ministère ; aussitôt une dépêche télégraphique fut expédiée au préfet et par le préfet aux missionnaires interdisant la mission en enjoignant aux prédicateurs de cesser toute prédication. Ils ont dû quitter instantanément le pays.

Un couvent aux enchères :

L'enregistrement, en France, vient de faire vendre, à l'audience des criées du tribunal de Clermont Ferrand, l'enclos des Ursulines de cette ville, pour le paiement du droit d'accroissement.

Me Chevalier du Fau a été déclaré adjudicataire au prix de 50,005 francs.

ANGLETERRE.—M. Nemours-Godré écrit dans la *Vérité* de Paris :

On parle volontiers des progrès du catholicisme dans la Grande-Bretagne, et on a raison. Mais ces progrès, quand on les étudie de sang froid, ne correspondent pas, il s'en faut, à l'idée qu'on s'en fait trop facilement. Ce qui est bien remarquable dans la situation religieuse de l'Empire britannique, ce sont les avantages et les libertés que le catholicisme y a conquis depuis l'émancipation, en dépit du chiffre modeste de ses adhérents. Mais ce chiffre lui-même n'a rien de très extraordinaire. Sans doute, on est étonné de voir par exemple dans les annuaires "ad hoc" que l'empire britannique compte cent soixante-treize archevêques et évêques, c'est-à-dire le double environ de prélats que compte la France avec ses colonies. Mais il faut prendre garde que, sur ces

cent soixante-treize archevêques et évêques, il y a dix évêques coadjuteurs, dix évêques auxiliaires, et un certain nombre de prélats à la retraite. Et puis, en somme, pour cette hiérarchie considérable, il n'y a guère plus de dix millions cinq cent mille catholiques. C'est du moins le chiffre que donne le "Catholic Directory" de cette année, publié par le savant Mgr Johnson.

Et sur ces dix millions et demi de catholiques, l'Angleterre proprement dite ne fournit que un million cinq cent mille fidèles, en très grande partie irlandais. Le reste est fourni par l'Ecosse, qui compte trois cent soixante-cinq mille fidèles (là aussi, notamment, à Glasgow, il y a des colonies irlandaises considérables); par l'Irlande, qui en fournit trois millions cinq cent quarante-neuf mille neuf cinquante-six, et par l'Amérique Anglaise, qui en fournit deux millions six cent mille.

Pour compléter les dix millions cinq cent mille catholiques de l'empire britannique, on doit les prendre dans l'Australie, aux Indes et au Cap.

Sur ces chiffres, nous ne ferons qu'une observation. Les deux chiffres principaux sont fournis : 1. Par l'Irlande, qui, en 1840, comptait près de huit millions d'habitants (pour les trois quarts catholiques) et dont la population totale est aujourd'hui au-dessous de cinq millions d'âmes probablement. 2. Par le Canada, qui fait partie de l'empire britannique par droit de conquête, mais qui a gardé sa religion avec sa langue et ses traditions nationales. Ce n'est donc point par le Canada et par l'Irlande qu'on peut prouver les progrès du catholicisme dans l'empire britannique. Ces progrès ne peuvent sérieusement compter qu'en Angleterre même où, comme on le voit, le chiffre de la population catholique n'a pas sensiblement monté, surtout si on tient compte de l'immigration irlandaise. Ce qui a monté par exemple, c'est le chiffre des missions, des chapelles, des prêtres, des religieux. Ce qui a monté surtout, c'est le nombre des conversions dans l'élite et dans tous les corps publics de la nation.

Et cela explique le progrès de l'influence politique et sociale du catholicisme anglais. On conçoit d'ailleurs que cette influence soit en beaucoup de questions délicates plus apparente que réelle, les catholiques anglais étant tenus, en raison des préjugés de la grande majorité de leurs compatriotes, à une grande circonspection. Il va sans dire que nous parlons là du catholicisme de Parlement et de presse; les catholiques anglais dans les questions doctrinales ne nous ont pas ménagé les exemples de courage et de fidélité.

Chez eux, corrigerons-nous, car il faut bien constater que parfois leur intervention dans les questions religieuses ou mixtes débattues à l'étranger n'a pas été un "exemple de courage et de fidélité" aux principes et aux doctrines.

—Mgr Denis, l'un des prêtres les plus estimés du diocèse de Southwark, est mort il y a quelque temps à Westgrinstead, comté de Sussex. Il était depuis 36 ans curé de cette paroisse, la seule qui, depuis Elizabeth jusqu'à nos jours, n'eût jamais rompu avec

L'Eglise catholique et pris part au schisme. Le défunt prélat a habité durant de longues années une maison garnie de chambres secrètes, dans lesquelles se cachaient les prêtres pour échapper aux espions du gouvernement, aux époques de persécution des catholiques.

ALLEMAGNE.—L'Université de Fribourg-en-Brigau vient de faire une acquisition de grande valeur : celle des travaux d'archéologie chrétienne faisant partie de la bibliothèque du célèbre archéologue J.-Bte Rossi. Cette collection était devenue la propriété d'un libraire du nom de Baer, de Francfort.

—Un correspondant du *Tablet*, de Londres, parlant des effets du *Culturkampf*, cite le cas de Trèves, dans la Prusse rhénane, où une cinquantaine d'ordinations à la prêtrise ont eu lieu dans ces derniers temps, et où il reste encore près de 150 séminaristes. Il demanda au supérieur du séminaire comment il pouvait trouver de l'emploi pour tant de prêtres. Vous les envoyez dans les missions étrangères, je suppose ?—Oh ! non, répondit le Supérieur, nous avons besoin de chacun d'eux. La vérité est que nous ne pouvons fournir aux besoins du diocèse. Savez-vous qu'il y a de 80 à 90 paroisses vacantes ? Quand Mgr Korum est venu à Trèves, après le *Culturkampf*, en 1881, il n'y avait pas moins de 251 paroisses sans curés, sans prêtres aucuns et dépendant absolument pour leurs besoins spirituels des secours que pouvaient leur procurer des paroisses voisines.

On peut se faire par là une idée des effets du *Culturkampf*. Notons que le diocèse actuel de Trèves comprend une population d'un million et demi de catholiques, presque autant qu'il y en a dans toute l'Angleterre. Dans la ville même de Trèves, où il y a une population de 40,000 catholiques, la ferveur religieuse est grande. Une statistique établie dans un recensement récemment ordonné par l'évêque constate une moyenne de 8 communions par année pour chaque catholique adulte. C'est à peine si, sur les 40,000 catholiques, quelques centaines négligent leur devoir pas-cal. On avouera que c'est un consolant résultat.

En lisant les effets admirables de la réaction qui a suivi la persécution religieuse en Allemagne, on se prend presque à souhaiter qu'il y eût aussi une persécution en France.

LE HONDURAS.—Quatre Sœurs de couleur de la Ste. Famille, de la Nouvelle-Orléans, sont arrivées récemment à Stann Creek, dans le Honduras anglais, où elles ont été reçues par une popula-

tion enthousiaste et où le P. Antillach, S. J. leur a souhaité la bienvenue. Ces Sœurs sont allées au Honduras à la demande de Mgr Hopkins pour y enseigner dans les écoles publiques de Stana Creek. La Mère Supérieure de la communauté a promis d'y envoyer prochainement deux autres Sœurs rejoindre les premières.

ABYSSINIE.—On annonce que l'empereur Ménélick a décidé d'établir un certain nombre d'écoles médicales sur toute l'étendue de son empire. Dans ce but, il a requis les services de douze docteurs russes et d'un certain nombre de Sœurs de Charité qui dirigeront et surveilleront l'installation des services médicaux.

BELGIQUE.—Les élections générales ont eu lieu hier en Belgique, pour le renouvellement de la chambre des députés. On sait qu'à ces élections, les catholiques étaient divisés. Cette scission a produit le résultat inévitable. Une dépêche de Belgique mande que la majorité du parti catholique a baissé de 102 à 85 et que ce sont les socialistes qui ont bénéficié de cette perte. Nous avons hâte d'avoir un peu plus de renseignements de ce côté.

CHINE.—Les dépêches nous signalent toute une révolution en Chine, fomentée par la société secrète dite des Boxers. Un état d'anarchie règne dans toute la province du Péi-Ho et les voies de communication entre Taku et Tien-Tsin paraissent avoir été coupées par les rebelles. La capitale elle-même, Pékin, est menacée. Les troupes du gouvernement, ou sont complices, ou sont impuissantes à contrôler ce mouvement.

Il va sans dire que des massacres de chrétiens signalent les excès commis par les insurgés, des fanatiques de la pire espèce. Les gouvernements étrangers représentés à la Cour Céleste se sont alarmés de l'état de choses existant, et il est à présumer que, pour peu que l'agitation s'étende, ils seront forcés d'en venir à des démonstrations sérieuses. Ce qu'ils ne veulent pas faire pour protéger les chrétiens, ils seront forcés de le faire pour la défense de leurs propres intérêts.

Les *Missions Catholiques* nous apporteront sans doute d'amples renseignements sur tout cela.